

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le deux du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

**PRESENTS** : LAPALLUS Marc (Maire), PEGUET-CHASSY Isabelle (1<sup>ère</sup> Adjointe), DANIERE Sébastien (2<sup>e</sup> Adjoint), FONGY Carole (3<sup>e</sup> Adjointe), BRETON Jean-Jacques (4<sup>e</sup> adjoint), CHAUX Mickaël, BUFFIN Valérie, MONCORGE Marc, DUPERRAY Mathieu FAVRE Pierre, BUTTY Sylvain, GONDEAU Stéphanie.

**ABSENT EXCUSE** : Mme BELOT Stéphanie

=====  
Ordre du jour :

- **Vote des aides à l'école publique année scolaire 2024/2025.**
- **Versement forfait communal au profit de l'OGEC de l'Ecole St Paul - année scolaire 2023/2024.**
- **Choix du bureau de contrôle (travaux assainissement - tests d'étanchéité).**
- **Devis installation d'une pompe à chaleur logement au-dessus Agence Postale.**
- **Travaux salle des fêtes (chauffage, étanchéité toiture, volets roulants, porte entrée, luminaires).**
- **Travaux mairie (Appel d'offres - déménagement...).**
- **Projet extension cour école publique.**
- **Commission examen candidatures auberge.**
- **Questions diverses.**

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire remercie les membres du conseil municipal de leur présence. Il demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu de la réunion du 30 Juillet dernier, qui est approuvé sans observation et sera publié sur le site internet de la commune.

Désigne Madame Valérie BUFFIN comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est alors abordé :

## ➤ **AIDES A L'ECOLE PUBLIQUE ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

Monsieur le maire rappelle qu'en début d'année scolaire traditionnellement sont déterminées les aides octroyées à l'école publique au titre des fournitures scolaires et aide aux sorties scolaires.

Il informe que l'effectif est de : 49 élèves dont 45 de CUINZIER. Les aides sont attribuées en fonction du nombre d'enfants domiciliés sur la commune : soit 45.

Il rappelle les montants octroyés les années précédentes qui ont été revalorisés l'année dernière.

Le conseil municipal **DECIDE** de fixer pour l'année scolaire 2024/2025 : l'aide à l'achat de fournitures scolaires à 60 €/enfant scolarisé et domicilié à CUINZIER et à 23 €/enfant scolarisé et domicilié à CUINZIER pour l'aide aux sorties scolaires.

Arrivée de Mr DANIERE Sébastien à 19h10 qui n'a donc pas pris part au vote des aides à l'école publique.

➤ **VERSEMENT FORFAIT COMMUNAL AU PROFIT DE L'ÉCOLE ST PAUL – ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Monsieur le maire rappelle que depuis quelques années nous avons l'obligation de verser à l'OGEC gestionnaire de l'école St Paul un forfait communal correspondant au coût d'un élève scolarisé au sein de l'école publique.

Pour l'année scolaire 2023/2024 monsieur le maire annonce que le coût d'un élève à l'école publique s'élevait à 955.51 €.

Le nombre d'élèves domicilié à CUINZIER et scolarisé à l'école St Paul pour l'année scolaire 2023/2024 était de 19.

Par conséquent, le montant à verser à l'OGEC au titre de l'année scolaire 2023/2024 sera de 16 071.48 €.

Il est rappelé que ce versement s'effectue en 2 fois : une 1<sup>ère</sup> partie en octobre et le solde en janvier.

Le conseil municipal **ACCEPTE** à 11 voix pour et 1 abstention de verser la somme de 16 071.58 € au profit de l'OGEC de l'école St Paul au titre du forfait communal.

➤ **CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE (Travaux d'assainissement – tests de compactage et d'étanchéité).**

Monsieur le maire annonce que les travaux priorités 1 dans le schéma directeur d'assainissement vont débiter le 18 octobre prochain et qu'à l'issue de ces derniers des tests de compactages, d'étanchéité et d'inspections vidéo des canalisations devront être réalisés. Le bureau d'études ICA ENVIRONNEMENT en charge du suivi des travaux, a lancé une consultation auprès de quatre entreprises :

LRA qui a proposé sa prestation à hauteur 1 400 € HT, AD TEC pour 1 778.50 € HT, ALPS pour 1 787.50 € HT et RESOTEC pour 2 173.50 € HT.

Après étude des offres par ICA ENVIRONNEMENT, ces derniers nous préconisent de retenir la société LRA la mieux-disante.

Le conseil municipal suit les conseils du bureau d'études et **DECIDE DE RETENIR** la société LRA CONTROLES la plus avantageuse économiquement pour un montant de travaux de 1 400 € HT.

➤ **INSTALLATION D'UNE POMPE A CHALEUR – LOGEMENT POSTE (au-dessus Agence postale).**

Monsieur le maire rappelle la problématique du système de chauffage (chaudière électrique) devenu très onéreux en termes de consommation d'énergie occasionnant le départ de notre dernière locataire.

Il avait été décidé de faire procéder au remplacement du chauffage actuel par une pompe à chaleur.

Des devis ont été sollicités auprès des établissements DUBUIS proposant une offre à 10 227.50 € HT soit 10 791.01 € TTC et de la société THERMI DEPANNAGE pour un montant des travaux à 12 362.35 € HT soit 13 042.28 € TTC (11 822.35 € HT + 540.00 € HT pour le remplacement des robinets thermostatiques qu'elle nous préconise).

Afin de proposer le logement à la location dès cette fin d'année, le conseil municipal **DECIDE d'engager** les travaux dès que possible et de **RETENIR** l'offre de l'entreprise DUBUIS pour un montant de 10 227.50 € HT soit 10 791.01 € TTC.

**VOTE** une décision modificative au budget communal, la dépense n'ayant pas été prévue au moment de la confection du budget en début d'année. Virement de la somme de 10 791.01 € TTC depuis le compte 615232 vers le compte 615228.

➤ **TRAVAUX SALLE DES FETES (Chauffage – étanchéité toiture - volets roulants – remplacement portes entrée et chaufferie – luminaires) - Village d’avenir – Demande subvention.**

Monsieur le maire explique que le chauffage de la salle des fêtes ne fonctionne plus, que depuis plusieurs années les chaudières ont fait l’objet de maintes réparations onéreuses, il s’avère que les chaudières datent de 20 ans et sont vétustes. Le Syndicat d’Energies de la Loire nous a établi un diagnostic énergétique qui fait ressortir plusieurs points négatifs, notamment une vétusté des chaudières qu’il serait judicieux de remplacer par des systèmes de chauffage plus économiques par l’installation d’une chaudière gaz couplée d’une pompe à chaleur. Il est également préconisé le remplacement de différentes portes (cuisine, chaufferie, porte d’entrée). Il a été constaté des fuites et infiltrations d’eau au niveau des plafonds de la salle des fêtes, due au revêtement du toit terrasse du bâtiment qui est vieillissant et n’assure plus ces fonctions d’étanchéité. La pose de volets roulants sur les différentes fenêtres permettrait également un gain en termes d’économies d’énergie. Les luminaires énergivores, dont les ampoules ne sont plus commercialisées et donc irremplaçables, pourraient être remplacés par des éclairages en led. Monsieur le maire informe que ces travaux ont été intégrés dans un programme intitulé « Villages d’avenir » qui est un service de l’Etat visant à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets et d’accompagner ces communes en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l’État ou autres. D’ores et déjà, une subvention auprès du Département peut être déposée au titre de l’enveloppe territorialisée.

Pour déposer la demande de subvention, des devis sont nécessaires et sont les suivants :

-Pour le remplacement du chauffage :

DUBUIS pour un montant de 30 528.57 € HT soit 36 634.28 € TTC.

THERMI DEPANNAGE : 57 064.38 € HT soit 68 477.26 € TTC.

-Pour l’étanchéité du toit terrasse : l’entreprise SERAILLE de RIORGES s’est rendue sur place et nous a établi un devis pour un montant de : 19 332.51 € HT soit 23 199.01 € TTC.

-Concernant le remplacement des luminaires par des éclairages led, les établissements ROCHARM nous proposent un devis d’un montant de 6 140.00 € HT soit 7 3638.00 € TTC.

-S’agissant du remplacement des huisseries (porte d’entrée, issue secours, chaufferie et cuisine), l’entreprise NATUR’BOIS propose pour une version tout aluminium et pose des volets roulants pour un montant de 20 057.35 € HT soit 24 068.82 € TTC.

Monsieur le maire informe que dans l’urgence aujourd’hui il y a lieu de retenir l’entreprise qui procédera au remplacement du chauffage afin que la salle soit équipée en chauffage dans les meilleurs délais. Quant aux autres travaux, les devis énoncés ci-dessus seront pris en compte pour la demande de subvention, mais seront étudiés plus précisément courant 2025. L’urgence étant le fonctionnement du chauffage de la salle.

Des membres du conseil municipal font remarquer qu’un rafraîchissement des murs et le remplacement des dalles au plafond seraient utiles. Un devis sera sollicité auprès d’une entreprise de plâtrerie peinture et sera intégré à la demande de subvention.

Le conseil municipal **RETIENT** le devis de l’entreprise DUBUIS pour la mise en place d’un nouveau système de chauffage (gaz /pompe à chaleur) pour un montant de 30 528.57 € HT soit 36 634.28 € TTC. **AUTORISE** le maire à déposer une demande de subvention auprès du Département au titre de l’enveloppe territorialisée 2025, pour l’ensemble des travaux avec les devis énoncés ci-dessus, mais qui seront à étudier plus précisément dans les prochains mois.

## ➤ TRAVAUX MAIRIE

Monsieur le maire annonce que l'appel d'offres a été déposé sur la plate-forme du Département, pour 11 lots. La date limite de dépôt des candidatures par les entreprises est fixée au 25 octobre 2024. Les travaux pourraient débuter mi-décembre pour une durée estimée à environ 7 mois.

Monsieur le maire informe qu'après avoir retiré certains travaux prévus dans l'estimatif de l'architecte et de l'économiste : le montant global du projet s'élèverait, avant appel d'offres à 395 771.05 € HT.

Avant le commencement des travaux, il y a lieu de prévoir le déménagement de la mairie qui sera transférée au 1<sup>er</sup> étage du Bar l'Estaminet.

Le déménagement est donc fixé pour la dernière semaine d'octobre (pendant les vacances scolaires) ainsi le secrétariat serait fermé la semaine du 28 octobre au 3 novembre.

Des membres du conseil municipal se rendront disponible le samedi 26 octobre pour le déménagement des meubles.

## ➤ PROJET EXTENSION COUR ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le maire rappelle le projet pédagogique des enseignants de l'école relatif au réaménagement de la cour (installations de box de lecture, équipements divers...) financé en partie par l'Etat ; le conseil municipal est favorable pour participer à ce projet.

Le conseil municipal n'étant pas unanime sur l'extension de la cour de l'école, un projet de réhabilitation de la cour existante sera étudié dans les mois à venir, des membres du conseil municipal se déplaceront dans une commune du canton pour se rendre compte des travaux effectués récemment dans une cour d'école afin de poursuivre la réflexion.

## ➤ AUBERGE

Monsieur le maire informe que la communauté de communes a reçu plusieurs candidatures, qui seront étudiées le 16 octobre prochain avec un jury composé de membres de la communauté de communes, un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie, un représentant de « Initiative Loire » et des membres du conseil municipal qui le souhaitent ; Monsieur le maire sera présent ainsi que Mrs BRETON Jean-Jacques, Pierre FAVRE, Mmes FONGY Carole et BUFFIN Valérie.

Les dossiers de candidatures seront envoyés par mail à chacun des membres du conseil municipal pour information et prise de connaissance.

Un membre du conseil municipal se questionne quant à l'achat du matériel qui n'a finalement pas abouti. Monsieur le maire explique qu'une tierce personne a fait une proposition supérieure à la nôtre, par conséquent notre offre n'a pas été retenue par le liquidateur.

Suite à la visite des locaux par le conseil municipal, il a été constaté que les locaux commerciaux n'étaient pas dans un état de propreté correct. Une entreprise de nettoyage sera contactée pour procéder à un nettoyage des lieux.

## QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question diverse n'est à traiter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La secrétaire de séance  
Valérie BUFFIN



Le Maire  
Marc LAPALLUS

